



Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 120 de l'ordre du jour
Régime commun des Nations Unies

Renforcement de la fonction publique internationale

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Conformément à la section III de la résolution 56/244 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001, le Secrétaire général soumet dans le présent rapport, en étroite consultation avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale, le calendrier demandé ainsi que le mandat et la composition du groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale.

* Le présent rapport est soumis en retard en raison du temps nécessaire à la tenue des consultations requises.



Introduction

1. Aux termes de l'article premier du Statut de la Commission de la fonction publique internationale, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a créé une Commission de la fonction publique internationale pour assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organismes qui appliquent le régime commun des Nations Unies.

2. À la section III de sa résolution 56/244 du 24 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter, en étroite consultation avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale, un calendrier d'application de l'étude sur le renforcement de la fonction publique internationale durant la partie principale de sa cinquante-septième session.

3. Après avoir consulté le Président de la Commission, le Secrétaire général présente le mandat et la composition du groupe qui effectuera l'étude, ainsi que le calendrier demandé.

Mandat du groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale

Objectif

4. L'étude devrait être focalisée et s'inscrire clairement dans le contexte du Statut de la Commission, avec pour objectif précis de renforcer davantage la Commission et de maximiser sa capacité d'aider l'Assemblée générale à conduire le régime commun.

5. Le groupe de personnalités devrait examiner les moyens de mieux équiper la Commission, dans le cadre de son statut, des moyens nécessaires à l'exécution de ses tâches, tout en renforçant son indépendance, son impartialité et son efficacité.

6. Le groupe devrait examiner et présenter les moyens d'améliorer la capacité de la Commission de consolider, de moderniser et d'ainsi renforcer la fonction publique internationale de façon qu'elle puisse relever les défis nouveaux et complexes.

Composition du groupe

7. Le groupe sera composé des membres ci-après nommés par le Secrétaire général en consultation avec le Président de la Commission. Les secrétariats du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de la Commission fourniront conjointement les services de secrétariat requis. La composition du groupe sera la suivante :

Mme Mary Chinery-Hesse (Ghana) Actuellement membre du groupe consultatif de personnalités chargé de la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine

Fonctions antérieures : Secrétaire générale du Ministère des finances, représentante résidente du PNUD dans plusieurs pays,

- M. Phillip Rochat (Suisse) Fonctions antérieures : Secrétaire générale du Ministère des finances, représentante résidente du PNUD dans plusieurs pays, Directrice générale adjointe de l'OIT
- M. Ernst Sucharipa (Autriche) Actuellement Directeur exécutif de l'organisation non gouvernementale Groupe d'action des transports aériens
- M. Anatoly V. Torkunov (Fédération de Russie) Fonctions antérieures : Secrétaire général de l'OACI, adjoint au Directeur général de l'Aviation civile de Suisse, Directeur des départements commercial et financier de l'aéroport international de Genève
- Actuellement, Directeur de l'Académie de diplomatie d'Autriche
- Fonctions antérieures : Ambassadeur et Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies
- Actuellement, recteur de l'Institut d'État des relations internationales de Moscou

Fonctions antérieures : Ambassadeur

Le Président de la Commission, M. Mohsen Bel Hadj Amor, sera membre de droit du groupe.

8. Le groupe peut tenir des consultations et solliciter l'avis d'experts, selon que de besoin.

Calendrier et rapport

9. Le groupe soumettra ses conclusions et recommandations au Secrétaire général, qui en rendra compte à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.